

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE
DU LUNDI 17 JUIN 2024 A 20.00 HEURES
A LA SALLE COMMUNALE (CENTRE COMMUNAL)**

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 11 décembre 2023, (déposé au secrétariat municipal dès le 17 mai 2024).
- 2) Comptes municipaux de l'exercice 2023 :
 - a. Approuver une attribution de CHF 650'000.00 au financement spécial relatif aux bâtiments du patrimoine administratif
 - b. Approuver les comptes de l'exercice 2023
- 3) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour une dépense périodique relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa)
- 4) Prendre connaissance des décomptes finaux suivants :
 - Implantation de conteneurs semi-enterrés
 - Assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelot
 - Viabilisation de la rue du Tilleul
- 5) Messages des autorités
- 6) Divers

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary

Courtelary, le 17 mai 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL